

Annexes

Département des Musiques Traditionnelles

(CAUMONT Pascal)
(MANESCAU Emilie)

Le Département de musiques traditionnelles est ouvert aux enfants, adolescents, adultes amateurs ou en voie de professionnalisation. Il permet l'initiation et l'approfondissement des musiques vocales et instrumentales d'Occitanie et d'Europe du Sud. Il invite à une pratique vivante et conviviale des musiques traditionnelles, en lien avec notre époque et avec le territoire, dans un esprit d'échange et de mutualisation avec les musiciens traditionnels de plusieurs pays, ainsi qu'avec les autres esthétiques musicales et chorégraphiques.

Le répertoire de référence s'inscrit dans l'aire culturelle choisie par l'étudiant en accord avec le professeur responsable du Département. Exemples : polyphonies de Bigorre et Béarn.

Chant à danser de Gascogne. Violon de la Gascogne Orientale (Savès, Lomagne, Astarac).

Flûte pyrénéenne (Béarn, Bigorre, Soule), Clarin pyrénéen, etc...

I. **Cycle 1**¹ :

Les buts de ce cycle sont :

- Avoir intégré une langue musicale maternelle
- Trouver l'aisance dans le jeu musical et en prestation publique
- Eveiller le désir de musique, la curiosité musicale

1) **Contenu** :

- Pratique vocale ou instrumentale collective (45min)
- Formation musicale par l'oralité – cursus ICD (45min)
- Chant à danser (45min)
- Pratique conseillée d'un instrument traditionnel ou autre (au sein du Conservatoire ou non) et/ou d'une autre pratique vocale (30min)

2) **Compétences nécessaires au passage en cycle 2**

- Chanter avec les paroles un répertoire issu de l'aire culturelle de l'élève et empruntant aux aires culturelles proches
- Trouver le confort vocal, utiliser sa voix avec aisance
- Chanter en soliste et en petit groupe en tenant sa partie, maîtriser la monodie et la polyphonie
- Mémoriser et reproduire une phrase musicale, une mélodie simple
- Conscientiser les éléments musicaux fondamentaux : rythme, hauteur, structure, timbre, dynamique, ainsi que les notions de modes de jeux, accentuation, articulation
- Maîtriser le vocabulaire des éléments musicaux qu'il pratique
- Discerner la fonction sociale, le genre musical
- Montrer un bon équilibre postural et corporel
- Aborder le chant à danser
- Maîtriser sa prestation scénique : entrée, respiration, regard, salut, sortie
- Contrôle de sa prestation musicale : départ, tempo, intensité, ...
- Aborder l'improvisation par l'incitation à varier, orner, développer, transposer
- Participer à l'élaboration d'une pièce collective

¹ Accessible en CE2 pour une durée de 2 à 4 ans (3 années constituant le cheminement convenu de l'élève).

3) **Evaluation :**

- Pratiques musicales évaluées en prestation scénique
- Pratique du chant à danser évaluée en contexte de bal ou audition
- Formation musicale par l'oralité évaluée en contrôle continu

Le passage au cycle 2 se fera à partir de la mention Assez Bien avec encouragements devant un jury extérieur.

II. **Cycle 2 ²:**

Les buts de ce cycle sont :

- Affirmer sa pratique artistique et ses goûts musicaux
- Renforcer l'autonomie et la motivation

1) **Contenu :**

- Pratique vocale collective (45min à 1h30)
- Formation musicale par l'oralité – cursus ICD (45min)
- Chant à danser (1h) ou culture musicale traditionnelle (1h)
- Pratique d'un instrument traditionnel (au sein du Conservatoire ou non) ou pratique vocale individuelle (30min à 1h)
- Possibilité de suivre un cours de FM classique pour notamment approfondir lecture et écriture (1h)

² D'une durée de deux à cinq ans maximum (quatre années constituant le cheminement convenu de l'élève.

2) **Compétences nécessaires au passage en cycle 3**

- Approfondir sa maîtrise vocale et instrumentale
- Maîtrise de la monodie et de la polyphonie (du « un par voix »)
- Mémoriser et reproduire des pièces musicales de plus en plus complexes
- Approfondir la connaissance des éléments musicaux fondamentaux
- Acquérir la connaissance et la maîtrise (savoir chanter) des modes pentaphoniques, hexatoniques, à 7 sons et des échelles tonales
- Comprendre les fonctions des degrés dans la musique tonale et dans la musique modale. Compréhension du langage intervallique
- Perception des harmoniques dans la voix chantée et dans le son instrumental
- S'ouvrir à d'autres répertoires et systèmes musicaux que ceux de l'aire culturelle de référence (Amérique du Sud, Maghreb, domaine celtique, Europe de l'Est,...)
- Comparer des pièces musicales proches (par exemple deux chants à danser)
- Expliquer ses préférences musicales
- Monter seul une pièce simple
- Proposer des choix d'interprétation et d'expression (tempo, phrasé, hauteur,...)
- Travail sur l'autonomie : participer aux répétitions d'un petit groupe sans l'assistance du professeur
- Parfaire son aisance en prestation scénique ; savoir présenter une pièce musicale
- Confronter sa pratique personnelle aux pratiques associatives et aux pratiques spontanées

3) **Evaluation :**

- Pratiques musicales évaluées en prestation scénique
- Pratique du chant à danser évaluée en contexte de bal
- Formation musicale par l'oralité évaluée en contrôle continu et en contrôle terminal avec un professeur de culture musicale du Conservatoire et/ou le conseiller aux études et/ou le directeur

Le passage en cycle 3 s'effectuera avec une mention minimum de Assez Bien avec encouragements pour le Coursus de Pratique Amateur, et une mention minimum de Bien à l'unanimité pour le Coursus pré-professionnel.

III. **Cycle 3 :**

Les buts de ce cycle sont :

- Etre un artiste représentatif de son aire culturelle de référence
- Etre un porteur de sa culture et une personnalité engagée dans la pratique vivante de sa musique

1) **Contenu :**

- Cours individuel et collectif (2h à 3h)
- Culture musicale traditionnelle : musiques du monde, écoutes commentées, analyse, organologie, études des systèmes musicaux (1h30 à 2h)
- Pratique optionnelle : instrument traditionnel (convention hors du Conservatoire) ou répertoire d'une autre aire culturelle dans son instrument principal ou en chant, ou chant à danser (45min)
- Possibilité de suivre un cours de FM chanteurs et de FM classique pour notamment approfondir lecture et écriture (30min à 1h)

2) **Compétences nécessaires à l'obtention du Certificat ou du Diplôme :**

- Maîtrise technique de l'instrument et/ou de la voix
- Connaissance très approfondie du répertoire qui y est attaché
- Connaissances d'ordre organologique et historique
- Analyse précise d'une pièce musicale : langage, structure, matériau, fonction, références culturelles
- En se basant sur la perception auditive, développement d'une pensée analytique consciente
- Elaboration du sens critique
- Utilisation de sa voix avec aisance dans des ambiances musicales et des contextes variés
- Se mouvoir dans des répertoires variés et étudier de façon approfondie le style du répertoire de son choix
- Savoir faire danser
- Réalisation d'un travail de recherche d'ordre ethnomusicologique
- Participation à des travaux de collectage
- Initiation au travail de classification de ces collectages
- Réalisation d'un travail bibliographique simple
- Pouvoir s'exprimer dans la langue du répertoire chanté de son aire culturelle de référence
- S'exprimer en public avec aisance
- Constituer un groupe et en gérer le travail
- Savoir transmettre des notions élémentaires sur l'histoire, le style musical, les fonctions de la musique de son aire culturelle
- Composer le programme d'une prestation publique et en assurer la réalisation (programme, affiches, ...)
- Savoir travailler avec les techniciens du spectacle, comédiens, danseurs.
- S'être familiarisé avec le matériel audio-visuel et avec le vocabulaire des arts de la scène
- Considérer les débouchés offerts par son avenir musical (amateur ou professionnel) afin d'opérer des choix conscients

3) **Evaluation du C.E.M.** ³

- Pratiques musicales évaluées en prestation publique, situation sociale, examen : bal (prise en charge de 15min), partie de concert (30min), cantèra (en lieu de convivialité, 20min), exposé sur ses recherches (15min à 30min).
- Culture musicale traditionnelle évaluée en contrôle terminal avec un professeur de culture musicale du Conservatoire et/ou le conseiller aux études et/ou le directeur.

L'obtention du Certificat d'Etudes Musicales sera possible à partir de la mention Assez Bien avec encouragements.

4) **Evaluation du D.E.M.** ⁴

Les modules sont validés par un contrôle final effectué par un jury et/ou un contrôle continu effectué par l'équipe pédagogique.

➤ **Module « Pratique instrumentale »**

◆ Contenu de la formation

Cours hebdomadaire

◆ Validation de la formation

- Le candidat interprétera seul ou dans une formation n'excédant pas 5 personnes un programme d'œuvres en cohérence avec les répertoires et styles d'une aire culturelle déterminée à laquelle il se réfère (le jury choisit les œuvres dans le programme présenté par l'élève).
- L'élève présentera par écrit son programme d'une durée de 40 minutes et y fera figurer ses sources.

Durée de l'épreuve : 20 minutes (durée modulable selon les contraintes instrumentales)

Validation : contrôle final du jury

³ D'une durée de 1 à 3 ans maximum (trois années constituant le cheminement convenu de l'élève)

⁴ D'une durée de 1 à 3 ans pour le cycle pré spécialisé et de 1 à 3 ans pour le cycle spécialisé, l'ensemble du cursus d'orientation professionnelle ne pouvant excéder les 5 ans.

➤ **Module « Culture musicale »**

◆ Contenu de la formation

- Ethnomusicologie générale
- Ethnomusicologie de l'aire culturelle concernée
- Initiation aux répertoires chantés et à la compréhension des textes
- Collectage
- Notation / lecture
- Danse
- Notions d'informatique musicale
- Initiation à la langue gasconne

◆ Validation de la formation

- Réalisation d'une étude : travail personnel de recherche patrimoniale sur un thème au choix du candidat en rapport avec l'aire culturelle de référence qui a pour objectif de vérifier la capacité du candidat à recueillir, à traiter et à synthétiser des informations d'ordre ethnomusicologique. Le support de ce travail est libre : écrit d'une dizaine de pages ou tout autre support audiovisuel ou multimédia (rendu un mois avant l'épreuve).

Durée de l'épreuve : présentation orale de 15 minutes

discussion avec le jury de 15 minutes

Validation : contrôle final du jury

- Commentaire d'écoute écrit à partir 3 extraits musicaux. Cette épreuve peut faire l'objet de relevés, le candidat étant libre d'utiliser les systèmes d'écriture qu'il juge pertinents.

Durée de l'épreuve : 1 heure

Validation : contrôle final du jury

➤ **Module « Pratique collective »**

◆ Contenu de la formation

L'étudiant s'intégrera aux pratiques collectives existantes au sein de son établissement.

Par ailleurs, il sera pris en compte toute pratique collective extérieure à l'établissement.

◆ Validation de la formation

Le candidat doit réaliser un dossier présentant son activité (répétitions, prestations à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, bals...) et son projet artistique, pour contrôler l'autonomie et l'implication du candidat dans la vie culturelle (rendu un mois avant les épreuves).

Validation : contrôle final du jury

➤ **Module « Pratique complémentaire »**

◆ Contenu de la formation (option obligatoire au choix)

- Second instrument
- Chant (compréhension du texte chanté)
- Accompagnement spécifique d'une séquence dansée

◆ Validation de la formation

Interprétation d'un **programme**.

Durée de l'épreuve : 15 minutes

Validation : contrôle final du jury

➤ **Entretien final avec le jury**

Discussion avec le jury relative aux 4 modules.

Durée de l'épreuve : 15 minutes

L'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales sera possible à partir de l'appréciation Bien à l'unanimité.

IV. **Cycle 4 : Perfectionnement**

Ce cycle permet aux étudiants titulaires d'un DEM de musiques traditionnelles de compléter leur formation dans le(s) domaine(s) de leur choix. L'objectif de ce cycle peut consister à préparer les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur ou professionnel en France comme à l'étranger (CNSMD de Paris et Lyon, Esmuc de Barcelona, CEFEDM, ISDAT, IFMI/CFMI, etc.) ainsi que la préparation des DE et CA en collaboration avec d'autres établissements (ISDAT, CNR, DRAC, CDG, etc.).

Rappel : La préparation des DE et CA ne doit s'envisager qu'après une **longue maturation pratique et théorique** de ces acquisitions.

L'objectif du cycle IV porte sur les mêmes contenus du cycle III avec une exigence qualitative et quantitative du répertoire de la dominante instrumentale ou vocale, soit dans un style donné soit au contraire par l'élargissement de divers styles couvrant le répertoire de la discipline.

Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il est réservé aux élèves dont la compétence, dans la dominante choisie, a été vérifiée. L'accès à ce cycle se fait après l'obtention d'une mention Très Bien de la dominante du DEM et sinon sur motivation pour approfondir un domaine particulier. Il est limité à 2 ans et comprend des productions publiques.